



académie
Montpellier

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hérault

éducation
nationale

Service des
Personnels Enseignants
1^{er} degré

Affaire suivie par :
Florence BOUCARD
04 67 91 52 72

courriel
reponsecandidature34@ac-
montpellier.fr

DSDEN de l'Hérault
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Montpellier, le lundi 4 décembre 2017

L'inspecteur d'académie
Directeur académique des services de l'éducation nationale
de l'Hérault

à

Mesdames et messieurs
Les instituteurs et professeurs des écoles
du département de l'Hérault

s/c de Mesdames les Inspectrices,
Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

OBJET : Appel à candidatures CP en REP / CP- CE1 en REP+
Recrutement sur postes à exigence particulière - Rentrée 2018

PJ : Annexe 1 : fiche de candidature pour le recrutement sur les dispositifs dédoublés

Afin d'améliorer l'adéquation poste/enseignant et la qualité de l'enseignement prodigué aux élèves, il a été décidé de procéder à un recrutement spécifique s'agissant des postes du dispositif « Classe dédoublée » en REP ou REP+ (CP ou CE1).

Ces postes nécessitent la vérification préalable auprès du candidat d'une compétence ou d'une expérience particulière.

Les fiches descriptives de ces postes seront disponibles sur le site de la direction des services de l'éducation nationale du département de l'Hérault.

La présente circulaire a pour objectif de présenter la procédure à suivre, les conditions de nomination sur ces postes et le calendrier.

Procédure

Les candidats sollicitant une affectation sur ce type de poste :

- constituent obligatoirement un dossier à partir de la **fiche de candidature** - annexe 1 – accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV,
 - **transmettent ce dossier au SPE 1^{er} degré par mail (reponsecandidature34@ac-montpellier.fr) pour le lundi 8 janvier 2018 (délai de rigueur).**
- procéderont à la saisie de leur vœu sur SIAM via I-PROF, pendant la période d'ouverture du serveur (du mercredi 28 mars au jeudi 5 avril 2018).

Les candidats seront convoqués devant une commission départementale **via leur adresse mail professionnelle**. Les entretiens se dérouleront les **mercredis 24 et 31 janvier 2018**.

La commission émet un avis (favorable ou défavorable). Seuls les vœux des candidats ayant reçu un avis favorable sont examinés dans le cadre du mouvement. L'attribution du poste se fait ensuite au barème.

Cas particuliers :

Les candidats exerçant en 2017-18 en dispositif dédoublé et qui souhaitent être maintenus sur les mêmes fonctions doivent obligatoirement en faire la demande selon la procédure indiquée. Ceux qui auront obtenu un avis favorable de l'inspectrice ou de l'inspecteur de la circonscription seront dispensés d'entretien. Dans le cas contraire, les candidats seront convoqués aux entretiens.

Les personnels exerçant en 2017-2018 avec des élèves de CP en REP (y compris sur un support de « Plus de maitres que de classe » et/ou de CP/CE1 en REP+ (au-delà du dispositif actuel des «CP dédoublés » en REP+) pourront également être dispensés d'entretien, sous réserve d'un avis favorable de l'inspectrice ou de l'inspecteur de la circonscription d'exercice.

Le recrutement privilégiera les personnels titulaires ayant une expérience reconnue en CP-CE1. Les professeurs d'école titulaires « première » (T1) et « deuxième année » (T2) à la rentrée de septembre 2018, ne peuvent postuler sur ce type de dispositif.

Les résultats seront communiqués le 15 mars 2018.

L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des services
de l'Education Nationale de l'Hérault

Vincent STANEK

Vincent STANEK